

LE MYSTÈRE DES JAMBES COUPÉES DE WATERLOO

Dans un train de la banlieue de Londres, on a découvert des gants tachés de sang

Poursuivant son enquête sur la macabre découverte, en gare de Waterloo, d'une paire de jambes humaines, la police anglaise s'efforce d'établir une liste de tous les jeunes gens de 20 à 35 ans disparus ou portés manquants depuis quelques mois.

Hier matin, on crut un instant avoir trouvé une piste intéressante. Une paire de gants, tachés de sang, avait été trouvée, en gare de Chertsey (comté de Surrey), dans un compartiment de 3e classe du train venant de Waterloo et se dirigeant vers Virginia Water.

A l'examen, les experts purent établir qu'il s'agissait bien de sang humain. Les gants, des gants d'homme en peau de truie, ne portent aucun caractère distinctif. Ils sont de dimensions relativement petites.

Bien que l'on n'ait pas encore éclairci ce nouveau mystère, il ne semble pas, à plus ample informé que l'on puisse sérieusement rapprocher les deux affaires.

Il ne peut croire qu'il a 60 ans !

Tellement Kruschen l'a rajouté

Ce sexagénaire allègre écrit : « Il me semble que mes soixante années n'existent qu'en rêve. Et pourtant, cet homme était rhumatismal, et, aux maux de tête et aux maux d'estomac, mais les Sels Kruschen l'a rajouté.

« Souffrant depuis plusieurs années de violents maux de tête, rhumatismes et maux de digestion, je résolus de faciliter les Sels Kruschen. Après quelques jours je sentis un bien-être que je ne fis que accentuer, je grimpa aisément les escaliers. Les maux de tête ont disparu et l'estomac fonctionne bien. Je me félicite d'avoir adopté les merveilleux Sels Kruschen. »

M. E. C. (Lettre 1912.)

Kruschen est une combinaison idéale des sels minéraux les plus aptes à obtenir de tous nos organes internes (estomac, foie, reins, intestins) un fonctionnement normal et régulier. Les Sels Kruschen attaquent au rhumatisme en dissolvant l'acide urique et en facilitant son évacuation naturelle par les reins. Les Sels Kruschen stimulent la digestion, neutralisent l'acidité stomacale, les brûlures, les fermentations intestinales, ils suppriment la constipation, les maux de tête, etc.

En purifiant le sang, en nettoyant l'organisme, ils vous procurent une sensation constante de bien-être et de vitalité joyeuse qui ne se dément pas.

Sels Kruschen, toutes pharmacies : 9 fr. 75 le flacon ; 16 fr. 80 le grand flacon (suffisant pour 120 jours).

ALLO ! ALLO ! Des maladies étonnantes, guéries par Kruschen, chaque jour, entre 20 et 21 heures, à l'un des postes de T. S. F. suivants : Poste de l'île de France, Radio-Toulouse, Radio-Lyon, Radio-Côte d'Azur, Radio-Alger, Radio-Moroc. 9352

DES ARABES FIRENT MANGER LA CERVELLE D'UN ENFANT A UNE FOLLE

Dans le courant d'octobre, on découvrit, dans le cadavre d'un bébé de deux ans, le corps avait été déterré. La tête et le nez gâchés manquaient. L'enquête ouverte par la police de l'Estuaire, ne put faire identifier les auteurs du forfait.

Ce sont trois indigènes dont deux ont avoué. Ils avaient déterré un cadavre d'enfant dont ils avaient fait absorber la cervelle à une folle, belle-mère de l'un d'eux, qui devait ainsi recouvrer la raison.

CHEMIN DE FER DU NORD

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE PARIS - 11-17 MARS 1935

AGRICULTEURS DE LA RÉGION DU NORD

Le C^e du Chemin de Fer du Nord qui participe sous son nom à cette grande manifestation annuelle dont le succès va grandissant vous offre le moyen de faire connaître à plusieurs millions de visiteurs et à des conditions avantageuses, vos divers produits.

Pour tous renseignements adressez-vous aux Services Commerciaux de la Gare de Lille. 16, 535-41 et 42

LES ACCORDS PROFESSIONNELS DEVANT LA CHAMBRE

La discussion des articles s'est terminée hier et le vote sur l'ensemble interviendra mardi prochain

Hier matin, la Chambre a poursuivi la discussion du projet de loi sur les accords professionnels. Après le rejet de divers amendements, elle a adopté l'article 7.

Le nouveau texte de l'article 7, qui remplace les articles 7 et 8 primitifs, prévoit que, dans le cas où il aurait été imposé la production animale et comme celles prévues à l'article 5, les groupements intéressés seraient appelés à compléter les accords par des clauses portant sur les salaires, l'embouchage, le déchargement, la limitation des heures de travail, ainsi que sur le rempli dans des entreprises similaires, la contribution à la réduction professionnelle et la participation aux dépenses de chômage.

L'article 8 est retenu par la commission. L'article 9 (faculté pour le gouvernement de mettre fin par décret au caractère obligatoire des accords professionnels) après demande du groupe, est adopté.

L'article 10 (contrôle général de l'exécution des clauses de l'accord par le ministre du Commerce), M. de KEROUARTZ soutient un amendement prévoyant la consultation du ministre de l'Économie et des Finances. Cet amendement est adopté par la Chambre.

Un amendement de M. COTY est également adopté. Puis l'article 10 est voté.

Après-midi, la Chambre a adopté le chapitre II (interdiction de création d'une entreprise sans autorisation du groupe) et, après accord restreignant la production, le vote d'un amendement tendant à ce que la décision d'accorder ou de refuser la création d'une nouvelle entreprise n'appartienne pas au comité d'arbitrage en cas de pourvoi, mais au ministre du Commerce.

Un amendement de M. H. MANS, auteur de l'amendement tendant aux ententes libres, maintient le règlement financier.

Après pointage, la disjonction avec prise en considération, que demandait le ministre, a été repoussée par 240 voix contre 236, et l'amendement lui-même a été rejeté par 223 voix contre 239.

Après-midi, la Chambre a adopté de nombreux députés devant parler sur l'ensemble du projet, le débat est renvoyé à mardi.

Une conférence sur la photographie à l'Auditorium des PHILIPS

L'Auditorium PHILIPS vient d'être à nouveau le théâtre d'une importante manifestation qui cette fois traitait de la photographie.

La Société PHILIPS avait délégué l'un de ses directeurs, Monsieur MICHEL, directeur de l'Estuaire, et Monsieur PIRAUX, pour exposer les tendances actuelles de la technique de construction des lampes spéciales pour les appareils de prise instantanée.

La séance était présidée par Monsieur Jean PASQUERO, Président du Syndicat de la Fédération de Photographie du Nord de la France et par tout le Bureau de son conseil d'Administration, ainsi que par Monsieur GROS, directeur de la Société PHILIPS pour la région du Nord.

Après explications claires et simples, le conférencier montra quels sont les problèmes ardues que les techniciens ont dû avoir à résoudre afin que les photographies instantanées puissent être prises dans des conditions artificielles se rapprochant le plus possible de la réalité.

De nombreuses projections et expériences furent faites, notamment avec des lampes dites « Photoflux », qui donneront l'assemblée par leur haut rendement. Elles permettent notamment de faire des photographies instantanées à l'abri de la lumière et surtout sans fumée, ce qui est un avantage inappréciable.

En résumé un beau succès de plus à l'auditorium PHILIPS.

DES MILLIARDAIRES ABANDONNERAIENT L'AMÉRIQUE POUR L'ANGLETERRE

La semaine dernière, la nouvelle se répandit que le grand banquier John Pierpont Morgan liquidait discrètement ses vastes trésors d'art à Wall Street, on dit que M. Morgan a décidé de « déserter » l'Amérique et de se retirer en Grande-Bretagne, ayant laissé d'ores et déjà, le plus gros de sa fortune à ses héritiers.

Interrogé sur cette possibilité, M. Morgan a bien répondu. Mais ce n'est pas un secret pour personne que le grand financier a gardé un souvenir particulièrement amer, un arrière-goût véritablement désagréable des vexations auxquelles il a soumis l'administration de M. Roosevelt.

Trois autres milliardaires américains envisageraient de suivre cet exemple : John Ford, John D. Rockefeller et Andrew Mellon.

LA CRISE DE L'ÉLEVAGE AU SÉNAT

Une proposition de résolution de M. Beaumont a été adoptée

Après avoir écarté une proposition tendant à autoriser le vote par correspondance et validé l'élection de M. DUMENIL, sénateur de Seine-et-Oise, le Sénat a discuté une proposition de résolution de M. Beaumont invitant le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour atténuer la crise qui pèse sur notre élevage national et pour protéger le marché français des matières grasses.

M. Joseph FAURE souligne la gravité de la crise qui a diminué la production de plus de 70 %.

M. BEAUMONT montre la nécessité d'organiser la production animale et l'abatage rationnel des bestiaux. Il estime que la viande subit aujourd'hui trop de manipulations et souligne que quelques fois, elle est même barquée. M. Beaumont estime à 20 milliards le gaspillage réalisé par l'emploi de méthodes diverses interventionnelles. Le Sénat adopte la proposition de résolution de M. Beaumont.

Par ce texte, le Sénat invite le Gouvernement à réaliser une série de mesures législatives ou réglementaires appropriées des desiderata suivants : Interdiction de toute importation d'animaux vivants, viande fraîche ou conservée, viandes animales ou végétales, volailles, gibiers, ainsi que la production métropolitaine et étrangère, de faire face aux besoins du pays ; que les approvisionnements de l'armée et de la marine soient exclusivement assurés en viande d'origine française ; des mesures pour que l'État fournisse à ses services publics, et aux assistés ; que la taxe d'abatage soit perçue au kilo de viande net avec rajustement des cotisations de l'abatageur ; l'aménagement d'abattoirs régionaux corporatifs dans les régions d'élevage.

Puis le président fait connaître que le Sénat a élu à l'unanimité M. FARJON, membre de la Commission Supérieure de Travaux et de Recherches, membre de la Commission Océanique de la Commission Océanique de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

La séance levée à 18 h. 20 ; prochaine séance mardi 3 mars, à 15 heures.

LE COMMANDANT CHRISTIAN FROGÉ EN CORRECTIONNELLE

Jeudi dernier, 21 février, le commandant de réserve Christian Frogé comparait devant le tribunal correctionnel de Lyon, où il avait à répondre de cinq infractions commises par lui-même, le délit relevant, d'après lui, des assises, le jugement fut reporté à huitaine.

Hier, le commandant Frogé comparait à nouveau devant le tribunal correctionnel de Lyon, où il avait à répondre de cinq infractions commises par lui-même, le délit relevant, d'après lui, des assises, le jugement fut reporté à huitaine.

Le président Vuilleumier, après lecture du jugement, a réservé sa décision sur l'incompétence et ordonné un supplément d'information confiée à M. le juge d'instruction de Cluses, ayant sollicité M. Diouf, et l'ordonne pour savoir si les infractions commises par le commandant Frogé avaient été portées à la connaissance de l'état de délinquant du commandant, qui avait tenu compte de la loi, aggravant le délit retenu contre l'inculpé.

UN ACCORD SERAIT PROCHE AVEC LA BELGIQUE A PROPOS DU RÉGIME DES FRONTALIERS

La Commission spéciale chargée par le gouvernement belge d'étudier le régime des ouvriers frontaliers s'est réunie hier matin à Bruxelles. Elle a pris connaissance des propositions de la Commission belge de la Belgique et la France. On espère aboutir sous peu à la conclusion d'un accord.

DE NOUVEAUX BILLETS DE BANQUE VONT ÊTRE MIS EN CIRCULATION

La Banque de France communique que c'est le 5 mars qu'elle commencera à émettre le nouveau type de billets de 50 francs destinés à remplacer progressivement le type en circulation.

Cette coupure, imprimée en quatre couleurs, présente des dimensions sensiblement inférieures à celles de la coupure actuelle. Le papier sur lequel est imprimé le nouveau billet est de même composition et de même poids au mètre carré que le papier utilisé pour le billet de 50 francs actuellement en circulation.

En outre, la Banque de France a mis à l'étude un nouveau billet de 100 francs, à remplacer également d'ici un an ou deux les coupures de 500 et 1.000 francs. Les dimensions de ces billets augmenteraient selon leur valeur par rapport au format communément en usage.

Disons enfin que les prochaines coupures de 50, 100, 500 et 1.000 francs auront une couleur distincte par la prédominance d'une des quatre teintes de base.

DES ANCIENS DU 28^e DRAGONS AURA LIEU A AULNOYE LE 17 MARS

L'Assemblée générale de l'Amicale des Anciens du 28^e régiment de dragons aura lieu cette année le dimanche 17 mars, à Aulnoye.

A 10 heures aura lieu le rassemblement sur la place de la Gare à 10 h. 30, répondant à la séance de l'Amicale. Visite au Monument aux Morts de la Ville avec dépôt d'une palme, et à Font-sur-Sambre, gerbes de fleurs sur la tombe d'un soldat du 28^e régiment. Visite au Monument à la Salle Municipale des Fêtes d'Aulnoye, pour les membres de l'Association et les sociétés de la Ville.

À midi, à l'Établissement de la Gare, assemblée générale de l'Amicale. Le déjeuner sera servi à midi, à l'Établissement de la Gare, où se réunira les membres de l'Amicale.

Tous les anciens du 28^e dragons sont cordialement invités à assister à cette assemblée.

Les réservations pour le déjeuner sont reçues par le secrétaire Gaston Leclercq, 1, avenue Jean Jaurès, à Mézières (Ardennes) ou par le délégué pour le Nord, Léon Caron, 23, rue Gilles de Chin, Berlioz.

Les anciens du 28^e dragons du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, comme ceux de l'Ardenne, sont compris et attendus par le Comité de l'Amicale.

MÉDAILLE D'HONNEUR DES CHEMINS DE FER

De l'Officiel :

Par arrêté du 26 février 1935, la médaille d'honneur des chemins de fer a été décernée à M. J. Fournier, titulaire de l'article 2 du décret du 19 août 1913.

M. Fournier (Jean-Noël), visiteur à la Compagnie du Chemin de fer du Nord ; 18 ans de services, titres exceptionnels, le 21 février 1935 a été victime de son dévouement en portant secours à un voyageur tombé sur la voie, au moment de l'arrivée d'un train. Bénévolet par une machine et projeté sur le quai, M. Fournier a été très grièvement blessé.

LA VENGEANCE D'UN MAÎTRE D'HOTEL

Celui-ci blessa grièvement un restaurateur, tira sur le personnel d'une maison de prêts et se constitua prisonnier

Vers 10 h. 15, hier matin, à l'intérieur d'un restaurant, impasse de la Défense, à Paris, le nommé José Corales, demeurant rue Julien-Lacroix, âgé de 38 ans, a tiré plusieurs coups de revolver sur le propriétaire du restaurant, M. Félix Lange, 54 ans, qui atteint de deux balles au ventre, a été transporté dans un état grave à l'hôpital Bichat.

Un consommateur a été légèrement blessé à la main droite.

José Corales, qui exerce la profession de maître d'hôtel et est d'origine espagnole, s'est rendu quelques minutes plus tard dans une maison de prêts, boulevard de Strasbourg, et a tiré deux coups de revolver sur le personnel. Le blessé est actuellement prisonnier.

Corales s'est ensuite rendu chez Orfèvres pour y constituer prisonnier, et deux inspecteurs le conduisirent aussitôt au commissariat des Grandes Carrières, chargé de l'enquête.

D'après les premiers renseignements, le drame aurait eu pour mobile un différend relatif à un versement d'un cautionnement de 30.000 francs fait par Corales pour obtenir un emploi de maître d'hôtel au restaurant où le drame s'est déroulé.

La tisane de tous les soirs

C'est le Thé des Familles, le meilleur remède digestif, réparateur et laxatif connu, à base de plantes indigènes. Bonne au goût, elle assure une bonne digestion et un bon sommeil. Le Thé des Familles est distribué par votre pharmacien. A défaut, écrire au Thé des Familles, 71, rue Général-Sarrail, Le Havre. 9001

UN HOMME TUA SON AMIE PRÈS DE LYON ET SE CONSTITUA PRISONNIER

Avant-hier soir, on découvrait dans son lit le cadavre de Mme Fayat, née Claudine, Chatard, habitant Saint-Pons. La victime portait des traces de coups sur tout le corps. D'autre part, son ami, un nommé Giskel, qui vivait avec elle depuis près de trois ans, avait disparu.

Giskel s'est constitué prisonnier hier après-midi à la Sûreté et a avoué son crime.

LA PROROGATION DES POUVOIRS SPÉCIAUX DU CABINET BELGE

Les membres du gouvernement, réunis en conseil hier matin, ont procédé à la mise au point définitive du projet de loi prorogeant les pouvoirs spéciaux. Ce projet a été adopté par 17 voix contre 10.

Le cabinet belge a décidé de proroger les pouvoirs spéciaux jusqu'au 15 mars.

On attend, dans les milieux politiques, de discussions très vives, mais il ne semble pas que les groupes parlementaires aient des réserves sérieuses. On se montre opposé à une prolongation de cette nature.

Les vitamines et l'estomac.

Les vitamines sont nécessaires à la santé. Quand on en est privé, il apparaît des maladies nombreuses, diverses et souvent fort graves. Mais pour supporter un régime qui contient toutes les vitamines indispensables, il faut un estomac fonctionnant normalement. Avec les digestions pénibles, le régime et si se priver de ces vitamines. En prenant régulièrement quelques comprimés de Digéronal, qu'il d'ailleurs, contient lui-même des vitamines, on rend l'estomac capable de supporter tous les aliments dont l'organisme a un besoin vital.

C'est un produit Chatelain, préparé par les Laboratoires de l'Urodonal (21 Grands Puits), selon la formule du Professeur Fouchet, membre de l'Académie de Médecine.

DIGÉRONAL

fait digérer.

C'est un produit Chatelain, préparé par les Laboratoires de l'Urodonal (21 Grands Puits), selon la formule du Professeur Fouchet, membre de l'Académie de Médecine.

LA VENGEANCE D'UN MAÎTRE D'HOTEL

Celui-ci blessa grièvement un restaurateur, tira sur le personnel d'une maison de prêts et se constitua prisonnier

Vers 10 h. 15, hier matin, à l'intérieur d'un restaurant, impasse de la Défense, à Paris, le nommé José Corales, demeurant rue Julien-Lacroix, âgé de 38 ans, a tiré plusieurs coups de revolver sur le propriétaire du restaurant, M. Félix Lange, 54 ans, qui atteint de deux balles au ventre, a été transporté dans un état grave à l'hôpital Bichat.

Un consommateur a été légèrement blessé à la main droite.

José Corales, qui exerce la profession de maître d'hôtel et est d'origine espagnole, s'est rendu quelques minutes plus tard dans une maison de prêts, boulevard de Strasbourg, et a tiré deux coups de revolver sur le personnel. Le blessé est actuellement prisonnier.

Corales s'est ensuite rendu chez Orfèvres pour y constituer prisonnier, et deux inspecteurs le conduisirent aussitôt au commissariat des Grandes Carrières, chargé de l'enquête.

D'après les premiers renseignements, le drame aurait eu pour mobile un différend relatif à un versement d'un cautionnement de 30.000 francs fait par Corales pour obtenir un emploi de maître d'hôtel au restaurant où le drame s'est déroulé.

LA PROROGATION DES POUVOIRS SPÉCIAUX DU CABINET BELGE

Les membres du gouvernement, réunis en conseil hier matin, ont procédé à la mise au point définitive du projet de loi prorogeant les pouvoirs spéciaux. Ce projet a été adopté par 17 voix contre 10.

Le cabinet belge a décidé de proroger les pouvoirs spéciaux jusqu'au 15 mars.

On attend, dans les milieux politiques, de discussions très vives, mais il ne semble pas que les groupes parlementaires aient des réserves sérieuses. On se montre opposé à une prolongation de cette nature.

Les vitamines et l'estomac.

Les vitamines sont nécessaires à la santé. Quand on en est privé, il apparaît des maladies nombreuses, diverses et souvent fort graves. Mais pour supporter un régime qui contient toutes les vitamines indispensables, il faut un estomac fonctionnant normalement. Avec les digestions pénibles, le régime et si se priver de ces vitamines. En prenant régulièrement quelques comprimés de Digéronal, qu'il d'ailleurs, contient lui-même des vitamines, on rend l'estomac capable de supporter tous les aliments dont l'organisme a un besoin vital.

C'est un produit Chatelain, préparé par les Laboratoires de l'Urodonal (21 Grands Puits), selon la formule du Professeur Fouchet, membre de l'Académie de Médecine.

DIGÉRONAL

fait digérer.

C'est un produit Chatelain, préparé par les Laboratoires de l'Urodonal (21 Grands Puits), selon la formule du Professeur Fouchet, membre de l'Académie de Médecine.

T.S.F.

RADIO-P. T. T. WORD A LILLE (247 m. 3). — Vendredi 28 Mars, 8 h. : Revue de la Presse Française du matin. 8 h. 30 : Disques. 9 h. : Dans les steppes de l'Asie Centrale. — 11 h. : Reprise de Radio-Strasbourg. — 12 h. 15 : Relais du Poste National. — 12 h. 30 : Petite Marche. (Lecoq). — 13 h. : Suite (Saint-Saëns). Deux danses norvégiennes (Borch). a) Une gondole (Bischoff). b) L'été dans la nuit (Chausse). c) L'horizon du cœur (S. Dumas). d) Un peu de bonheur (Wal Berg, mélodies interprétées par Françoise Myford). La Farsouille, petite suite (Dubois). Madame Chrysanthe, sélection (Messager). Caprice, pour flûte solo et orchestre (S. Dumas). Javotte, ballet (Saint-Saëns). — 13 h. 30 : Cours du relais, informations. — 14 h. 30 : Relais du poste Radio-Colombi. — 14 h. 30 : Relais de la Presse Française du matin. — 15 h. : Disques. — 16 h. : Fontaines (J. Ibert). La Princesse jaune (Saint-Saëns). Sunny (Kern). Dans un songe (Waldteufel). — 17 h. : Concert. — 18 h. 30 : Suite (Enée-Marcel Lafarge). Beaucoeur (Hélène Van-Michel Ravel). Sur un bateau (Chabrier). — 19 h. : Concert. — 20 h. : Suite (Enée-Marcel Lafarge). Beaucoeur (Hélène Van-Michel Ravel). Sur un bateau (Chabrier). — 19 h. : Concert. — 20 h. : Suite (Enée-Marcel Lafarge). Beaucoeur (Hélène Van-Michel Ravel). Sur un bateau (Chabrier). — 19 h. : Concert. — 20 h. : Suite (Enée-Marcel Lafarge). Beaucoeur (Hélène Van-Michel Ravel). Sur un bateau (Chabrier).

EXAMEN D'ANGLAIS COMMERCIAL A LILLE

On nous communique : « L'examen de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique de Paris, a lieu chaque année, au mois de mai, à Paris, et dans les centres suivants : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Reims, Rouen et St-Etienne. En ce qui concerne le département du Nord nous avons l'honneur de vous informer que l'examen annuel de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique aura lieu à Lille le samedi 1 mai 1935, à l'École Supérieure de Commerce, 36, rue Nicolas Leblanc, à 13 h. 30.

Pour les renseignements et l'inscription, s'adresser à M. William Leck, 46, rue d'Orphèbe, à Lille. Membre correspondant de la Chambre de Commerce de Paris. La liste d'inscriptions sera définitivement close le lundi 9 avril.

EXAMEN D'ANGLAIS COMMERCIAL A LILLE

On nous communique : « L'examen de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique de Paris, a lieu chaque année, au mois de mai, à Paris, et dans les centres suivants : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Reims, Rouen et St-Etienne. En ce qui concerne le département du Nord nous avons l'honneur de vous informer que l'examen annuel de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique aura lieu à Lille le samedi 1 mai 1935, à l'École Supérieure de Commerce, 36, rue Nicolas Leblanc, à 13 h. 30.

Pour les renseignements et l'inscription, s'adresser à M. William Leck, 46, rue d'Orphèbe, à Lille. Membre correspondant de la Chambre de Commerce de Paris. La liste d'inscriptions sera définitivement close le lundi 9 avril.

EXAMEN D'ANGLAIS COMMERCIAL A LILLE

On nous communique : « L'examen de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique de Paris, a lieu chaque année, au mois de mai, à Paris, et dans les centres suivants : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Reims, Rouen et St-Etienne. En ce qui concerne le département du Nord nous avons l'honneur de vous informer que l'examen annuel de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique aura lieu à Lille le samedi 1 mai 1935, à l'École Supérieure de Commerce, 36, rue Nicolas Leblanc, à 13 h. 30.

Pour les renseignements et l'inscription, s'adresser à M. William Leck, 46, rue d'Orphèbe, à Lille. Membre correspondant de la Chambre de Commerce de Paris. La liste d'inscriptions sera définitivement close le lundi 9 avril.

EXAMEN D'ANGLAIS COMMERCIAL A LILLE

On nous communique : « L'examen de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique de Paris, a lieu chaque année, au mois de mai, à Paris, et dans les centres suivants : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Reims, Rouen et St-Etienne. En ce qui concerne le département du Nord nous avons l'honneur de vous informer que l'examen annuel de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique aura lieu à Lille le samedi 1 mai 1935, à l'École Supérieure de Commerce, 36, rue Nicolas Leblanc, à 13 h. 30.

Pour les renseignements et l'inscription, s'adresser à M. William Leck, 46, rue d'Orphèbe, à Lille. Membre correspondant de la Chambre de Commerce de Paris. La liste d'inscriptions sera définitivement close le lundi 9 avril.

EXAMEN D'ANGLAIS COMMERCIAL A LILLE

On nous communique : « L'examen de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique de Paris, a lieu chaque année, au mois de mai, à Paris, et dans les centres suivants : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Reims, Rouen et St-Etienne. En ce qui concerne le département du Nord nous avons l'honneur de vous informer que l'examen annuel de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique aura lieu à Lille le samedi 1 mai 1935, à l'École Supérieure de Commerce, 36, rue Nicolas Leblanc, à 13 h. 30.

Pour les renseignements et l'inscription, s'adresser à M. William Leck, 46, rue d'Orphèbe, à Lille. Membre correspondant de la Chambre de Commerce de Paris. La liste d'inscriptions sera définitivement close le lundi 9 avril.

EXAMEN D'ANGLAIS COMMERCIAL A LILLE

On nous communique : « L'examen de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique de Paris, a lieu chaque année, au mois de mai, à Paris, et dans les centres suivants : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Reims, Rouen et St-Etienne. En ce qui concerne le département du Nord nous avons l'honneur de vous informer que l'examen annuel de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique aura lieu à Lille le samedi 1 mai 1935, à l'École Supérieure de Commerce, 36, rue Nicolas Leblanc, à 13 h. 30.

Pour les renseignements et l'inscription, s'adresser à M. William Leck, 46, rue d'Orphèbe, à Lille. Membre correspondant de la Chambre de Commerce de Paris. La liste d'inscriptions sera définitivement close le lundi 9 avril.

EXAMEN D'ANGLAIS COMMERCIAL A LILLE

On nous communique : « L'examen de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique de Paris, a lieu chaque année, au mois de mai, à Paris, et dans les centres suivants : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Reims, Rouen et St-Etienne. En ce qui concerne le département du Nord nous avons l'honneur de vous informer que l'examen annuel de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique aura lieu à Lille le samedi 1 mai 1935, à l'École Supérieure de Commerce, 36, rue Nicolas Leblanc, à 13 h. 30.

Pour les renseignements et l'inscription, s'adresser à M. William Leck, 46, rue d'Orphèbe, à Lille. Membre correspondant de la Chambre de Commerce de Paris. La liste d'inscriptions sera définitivement close le lundi 9 avril.

EXAMEN D'ANGLAIS COMMERCIAL A LILLE

On nous communique : « L'examen de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique de Paris, a lieu chaque année, au mois de mai, à Paris, et dans les centres suivants : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Reims, Rouen et St-Etienne. En ce qui concerne le département du Nord nous avons l'honneur de vous informer que l'examen annuel de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique aura lieu à Lille le samedi 1 mai 1935, à l'École Supérieure de Commerce, 36, rue Nicolas Leblanc, à 13 h. 30.

Pour les renseignements et l'inscription, s'adresser à M. William Leck, 46, rue d'Orphèbe, à Lille. Membre correspondant de la Chambre de Commerce de Paris. La liste d'inscriptions sera définitivement close le lundi 9 avril.

EXAMEN D'ANGLAIS COMMERCIAL A LILLE

On nous communique : « L'examen de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique de Paris, a lieu chaque année, au mois de mai, à Paris, et dans les centres suivants : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Reims, Rouen et St-Etienne. En ce qui concerne le département du Nord nous avons l'honneur de vous informer que l'examen annuel de Langue Anglaise Commerciale de la Chambre de Commerce Britannique aura lieu à Lille le samedi 1 mai 1935, à l'École Supérieure de Commerce, 36, rue Nicolas Leblanc, à 13 h. 30.

Pour les renseignements et l'inscription, s'adresser à M. William Leck, 46, rue d'Orphèbe, à Lille. Membre correspondant de la Chambre de Commerce de Paris. La liste d'inscriptions sera définitivement close le lundi 9 avril.

FEUILLETON DU 1^{er} MARS 1935. — No 18

LE PRINCE MASQUÉ

par Jacques BRIENNE

Elle secoua la tête et s'éloigna sans dire un mot.

Quand elle fut seule elle donna libre cours à ses larmes et parmi ses sanglots elle murmura :

— Pour qu'il ait pu échapper, il faut vraiment qu'il soit le diable... Ma chère maîtresse est perdue !

Puis, peu à peu ses appréhensions se calmèrent.

— Elle s'affirma.

— Si à tu échapper à la mort, ce qui malgré tout n'est pas sûr, il n'échappera pas aux marins et aux soldats qui font la police de la ville. Son costume le fera reconnaître. On l'enfermera de nouveau dans un autre asile !

Trois jours après, le « Triton » accostait aux quais de Naples et la comtesse de Maximilien était aussitôt transportée à la villa des orangera, mise à sa disposition par Maurice de Tiérol.

Physiquement elle allait chaque jour de mieux en mieux. Moralement elle souffrait toujours. Mais nul ne connaissait la cause de sa souffrance. L'inclot qui avait précédé l'effondrement du palais n'avait eu pour témoins que des fous.

Seules Giovanna et la comtesse en gardaient le souvenir, et quel souvenir ! Pendant les premiers jours de la convalescence, elles n'osèrent pas en parler, et cependant, elles savaient bien l'une et l'autre qu'elles ne pensaient qu'à cela.

Enfin, un jour, aux regards interrogateurs de la malade, Giovanna répondit par des paroles qui furent entendues :

— Qu'est-il devenu, je l'ignore. J'ai bien cherché à me renseigner. Mais je n'ai rien appris ! Cependant, je crois bien qu'il doit être mort.

— On a trouvé beaucoup de cadavres, en effet, sous les décombres.

— Oui mais le sien n'y était pas.

— Tu en es sûre ?

— J'en suis certaine. Car on les avait transportés sous une tente, et j'y suis allée, seule, la nuit. Je me suis penchée sur tous les morts et je n'en ai pas vu un.

— Sa passion et sa haine l'ont sauvé. Quant à moi, je suis perdue !... Que l'avalé je dit, Giovanna ? Te souviens-tu de mes pressentiments ? Je t'avais dit, j't'avais répété :

— « Dès que j'aurai remis le pied sur le sol de la Calabre, dès que je serai à Reggio, je tomberai sous sa domination ; je le trouverai de main morte sur sa route et c'en sera fait de mon bonheur.

« N'y aurait donc plus de justice, si non, ma maîtresse, vous vous trompez ; cette pensée me révolte et je le sens m'enlèverait la foi.

« Elle hochait tristement la tête.

— S'il était mort, je serais tranquille et je ne le suis pas.

« La vieille Italienne ne répondit rien.

« Elle pensait, avec un terreur renaissante à la visite funèbre qu'elle avait faite le soir, à Reggio.

« Elle réfléchit tout haut :

— S'il avait pu s'échapper, on l'aurait repris ; tous les fous errants ont été capturés et embarqués pour Naples le lendemain.

« Mais puisqu'il n'était plus fou, te dis-je.

— Il en portait toujours le costume. Si vous voulez, maîtresse, je me renseignerai sur ces fous que l'on a repris.

« La comtesse de Maximilien acquiesça avec vivacité :

— C'est une excellente idée que tu as là, ma bonne Giovanna, fais diligence, j'en prie ; car nous quitterons Naples incessamment, et je vais attendre fébrilement le résultat de tes démarches.

« La fidèle servante se fit aussitôt transporter en voiture à l'asile où l'on avait interné les malheureux déments, évadés de Sainte-Marguerite et ceux que leurs malheurs et l'épouvante avaient privés de la raison.

« Vainement, elle s'enquit de César Bilotto. Personne n'en avait entendu parler. Il passait pour disparu, de qui

dans les circonstances tragiques, était l'équivalent de mort.

— Je vous l'affirme, déclara avec énergie le gardien, qui avait ramené les fous de Reggio. Puisqu'il n'est pas ici, il est certainement mort.

« Cette réponse ne rassura ni la servante, ni la maîtresse.

« Dès ce moment, la comtesse n'eut plus qu'une idée fixe : partir, rentrer en France, où, lui semblait-il, elle serait mieux à l'abri des entreprises de César.

« A toutes les objections qu'on lui faisait, elle répondait, avec un doux entêtement :

— Je ne me remétrerai que chez moi. Force fut bien de lui obéir.

« Et trois semaines après ce soir, où, dans le parc, l'annonce du tremblement de terre l'avait foudroyé en pleine quiétude, elle entra, l'âme meurtrie, dans la somptueuse villa de Neulilly.

« La vie reprit, en apparence, comme autrefois, avant la catastrophe.

« Mais ce fut en apparence seulement. La comtesse ne se remit jamais de l'absence qu'elle avait éprouvée.

« Elle n'était pas malade, mais elle ne trouvait plus aucun goût à la vie. Elle mangeait à peine. Souvent elle frémait sans raison, ou bien encore on la surprenait le visage baigné de larmes dont elle ne pouvait dire la cause.

« Tous les souvenirs de son passé tragique s'étaient réveillés, elle ne parvenait pas à les chasser.

« Elle déglottait d'elle son mari et son

(A suivre).